



FRANCE

Blanquer va étoffer le dispositif à l'école

Un nouveau dispositif devrait être précisé vendredi, dans une communication en Conseil des ministres.

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

« On doit être clair sur le principe de laïcité [...] et regarder le problème en face », déclarait le ministre de l'Éducation dans une interview aux « Echos », fin août. Depuis, au gré de ses interventions, Jean-Michel Blanquer a distillé comment il comptait étoffer le dispositif existant. Il devrait le défendre à nouveau lors d'un déplacement dans un lycée général du Val-de-Marne, samedi, à l'occasion de la journée anniversaire de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État.

Le nouveau dispositif devrait être précisé ce vendredi, dans une communication en Conseil des ministres. Jean-Michel Blanquer veut une structure nationale – là où il n'existe, au ministère, qu'un poste de chargé de mission – et de véritables équipes dans les académies. Chacune d'entre elles n'accueille aujourd'hui qu'un seul référent laïcité. « Dans certains établissements,



Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, veut être « offensif » sur la question de la laïcité. Photo Patrick Kovarik/AFP

spécialement des collègues, il y a aujourd'hui des atteintes au principe de laïcité », regrettait le ministre début octobre, devant les députés.

Des fiches pratiques

Son intervention faisait suite à l'ouvrage de Bernard Ravet*, ex-principal de collège à Marseille. Ce dernier y racontait notamment comment il avait refusé l'inscrip-

tion d'un élève juif faute de pouvoir le protéger au quotidien. « Depuis plus de dix ans, le fanatisme frappe à la porte de dizaines d'établissements, écrit Bernard Ravet. Il cherche à empiéter sur le territoire physique de la République, centimètre par centimètre, en imposant ses signes et ses normes dans l'espace scolaire, dans les cours de récréation, les cantines, les piscines. Il cherche aussi à enva-



hir les salles de classe. » « La République ne doit pas être sur la défensive face à ces remises en cause de la laïcité », avait réagi Jean-Michel Blanquer. Elle doit « être à l'offensive ». « Concrètement, un professeur qui se trouve dans une telle situation doit pouvoir faire appel à son chef d'établissement, celui-ci s'appuyant sur l'ensemble de l'équipe éducative », affirmait-il. Et, « si cela ne suffit pas, c'est toute l'institution, c'est-à-dire le rectorat et, s'il le faut, le ministère, qui doit être derrière l'établissement, par des mesures éducatives, pédagogiques, voire d'ordre public ».

C'est le sens de l'unité « laïcité » qui doit voir le jour et pour laquelle l'Education nationale devrait faire appel à « des juristes et des experts disciplinaires », comme Jean-Michel Blanquer l'annonçait en septembre à « L'Express ». La mise en place d'un conseil des sages était jeudi, encore en discussion. Enfin, pour compléter le livret sur la laïcité adressé aux écoles et aux établissements, des fiches pratiques devraient voir le jour.

** « Principal de collège ou imam de la République ? », Bernard Ravet, éditions Kero.*